

22 mai 2008

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)



Par courrier du 22 mai 2008, la société en commandite par actions IDI (1) (18, avenue Matignon, 75008 Paris), a déclaré avoir franchi en hausse, le 20 mai 2008, par suite d'une acquisition d'actions HI MEDIA sur le marché, le seuil de 5% des droits de vote de la société HI MEDIA et détenir 2 005 145 actions HI MEDIA représentant autant de droits de vote, soit 5,07% du capital et 5,05% des droits de vote de cette société (2).

(1) Contrôlée majoritairement par la société Ancelle & Associés, qui détient 66,13% du capital de l'IDI. Ancelle & Associés est détenue en totalité par MM. Christian Langlois-Meurinne, François Marmissolle, la société civile Maber (famille Bernard Méheut), Thierry Gisserot et Xavier Thoumieux.

(2) Sur la base d'un capital composé de 39 531 958 actions représentant 39 712 220 droits de vote.